

**NOTE DE PRÉSENTATION
BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE**

COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

COMMUNE DE NEUVILLE SUR AIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

L'article L 2313-1 du code général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes administratifs afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, imposée par cet article, dont un extrait figure ci-après.

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs 2022 du budget principal de la commune et de ses budgets annexes.

En 2022, la commune de Neuville sur Ain dispose de 3 budgets :

- Le Budget Principal
- Le Budget Annexe – assainissement
- Le Budget Annexe – eau

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2023.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité :

- d'un côté, la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes),
- de l'autre, la section d'investissement, qui a vocation à préparer l'avenir et apporte en général une « plus-value » au patrimoine communal.

1. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

	<i>NATURE</i>	<i>MONTANTS RÉALISÉS EN 2021</i>	<i>MONTANTS RÉALISÉS EN 2022</i>
DÉPENSES	011 - Charge à caractère général	310 110,17 €	336 178,88 €
	012 - Charges de personnel	365 200,57 €	406 475,38 €
	65 - Autres charges de gestion courante	134 715,45 €	114 683,76 €
	Dépenses de gestion des services	810 026,19 €	857 338,02 €
	66 - Charges financières	43 335,43 €	38 709,54 €
	67 - Charges exceptionnelles	102,00 €	275,00 €
	68 - Dotations aux amortissements et provisions	2 547,00 €	2 547,00 €
	022 - Dépenses imprévues	-	-
	Total des dépenses réelles	856 010,62 €	898 869,56 €
	023 - Virement à la section d'investissement	-	-
	042 - Opération d'ordre en sections	35 451,00 €	6 924,00 €
	TOTAL DES DÉPENSES	891 461,62 €	905 793,56 €
RECETTES	013 - Atténuations de charge	11 057,85 €	15 107,19 €
	70 - Recettes des services	75 900,82 €	76 463,74 €
	73 - Impôts et taxes	751 678,00 €	787 728,00 €
	74 - Dotations, subventions et participations	149 477,29 €	155 080,70 €
	75 - Autres produits de gestion courante	41 963,02 €	44 025,52 €
	Recettes de gestion des services	1 030 076,98 €	1 078 405,15 €
	77 - Produits exceptionnelles	33 595,38 €	5 180,49 €
	Total des recettes réelles	1 063 672,36 €	1 083 585,64 €
	042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	-	-
TOTAL DES RECETTES	1 063 672,36 €	1 083 585,64 €	

Excédent de fonctionnement reporté 2021 : 33 475,68 €.

A/ Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal et les cotisations patronales associées, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées (maintenance de matériel, location de photocopieurs...), les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 45,22 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune, 6 agents à temps plein et 6 agents à temps non complet.

Les dépenses de fonctionnement passent **891 461,62 € à 905 793,56 €** soit une augmentation de + 1,61 %.

- Augmentation des charges à caractère général : augmentation des dépenses d'électricité (+ 58 %) et de carburant (+ 46 %)

- Augmentation des charges de personnel (+ 11 %) :

. augmentation du point d'indice au 01/07/2022

. 2 agents indisponibles (maladie et maladie +PPR) ont dû être remplacés toute l'année (personnel non titulaire : + 101 %)

On observe une augmentation des dépenses de fonctionnement qui s'expliquent en partie par :

B/ Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, locations...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à l'attribution de compensation de la Communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon, aux produits de gestion courante (locations d'ateliers artisanaux, de locaux communaux...).

Les recettes de fonctionnement passent de 1 063 672,36 € à 1 083 585,64 € soit une augmentation de 1,87 %.

La variation des recettes de fonctionnement relève essentiellement :

- de la constante diminution des aides de l'État : DGF
- de l'augmentation des bases d'imposition et l'augmentation progressive des taux
- de l'augmentation sensible des loyers
- de l'augmentation des droits de mutation (+ 31,22 %) ;

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les dotations versées par l'Etat

⇒ DGF (Dotation Générale de Fonctionnement) :

ANNÉE	MONTANTS PERCUS	VARIATION	%
2013	138 526 €		
2014	133 986 €	- 4 540 €	- 3,28 %
2015	112 782 €	- 21 204 €	- 15,83 %
2016	92 313 €	- 20 469 €	- 18,15 %
2017	78 190 €	- 14 123 €	- 15,30 %
2018	75 068 €	- 3 122 €	- 3,99 %
2019	73 032 €	- 2 036 €	- 2,71 %
2020	69 398 €	- 3 634 €	- 4,98 %
2021	65 775 €	- 3 623 €	- 5,22 %
2022	62 992 €	- 2 783 €	- 4,23 %
2013/2022		- 75 534 €	- 54,53 %

⇒ DSR (Dotation de Solidarité Rurale) :

2013	20 675,00 €
2014	21 412,00 €
2015	22 498,00 €
2016	23 846,00 €
2017	25 895,00 €
2018	26 842,00 €
2019	27 522,00 €
2022	28 306,00 €
2021	28 958,00 €
2022	29 769,00 €

- La fiscalité

Les taux des impôts locaux

Le produit fiscal perçu pour l'année 2022 s'élève à 527 083 €, soit + 6,36 %.

La suppression progressive de la taxe d'habitation, sur les résidences principales a débuté en 2020 pour s'achever en 2022.

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THp) dès 2021 au niveau local a deux conséquences :

- L'affectation aux communes de la part de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départementale (le département ne percevra plus de taxe foncière) ;
- La TFPB départementale ne correspondant pas exactement à la perte de THp des communes, mise en œuvre d'un dispositif d'équilibrage, sous la forme d'un coefficient correcteur. Ce coefficient a pour objet de corriger chaque année – à la hausse ou à la baisse – les recettes de TFPB communale, après transfert de la part départementale en 2021. Il permet de neutraliser la sur-compensation ou la sous-compensation initiale du transfert de TFPB ; il intègre la dynamique de la base de la TFPB sans influencer sur la politique des taux de la commune.

De ce fait :

- Le transfert de la part départementale de TFPB a influé sur le taux que les communes ont voté à compter de 2021 au titre de cette taxe
- Pour les impositions établies au titre des années 2021 et 2022, l'Etat perçoit le produit de la THp
- Les communes conservent le produit de la TH sur les résidences autres que principales (résidences secondaires, logements vacants...) mais pour les impositions établies au titre des années 2021 et 2022, le taux de TH appliqué sur le territoire de la commune reste égal au taux appliqué en 2019 soit 7,68 %.

Le conseil municipal, dans sa séance du 31 mars 2022, le conseil municipal a voté les taux suivants :

LIBELLES	BASES PREVISIONNELLES	TAUX d'IMPOSITION	PRODUIT ATTENDU
Taxe Foncière propriétés bâties (TFB)	2 081 000	28,14 %	585 593 €
Taxe Foncière propriétés non bâties (TFNB)	52 000	42,06 %	21 871 €

Soit un total de 607 464 €.

A cela s'ajoute 26 179 € de compensation de taxe d'habitation, et 50 432 € d'allocations compensatrices. Il convient de retirer 104 234 € en application du coefficient correcteur qui est de 0,832396.

Soit un total de recettes au titre des contributions directes de 527 083 € (imputé à l'article 73111) + 50 432 € d'allocations compensatrices (imputé à l'article 74834)

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

	2018 (réalisé)	2019 (réalisé)	2020 (réalisé)	2021 (réalisé)	2022 (réalisé)
Restaurant scolaire	54 111,40 €	61 152,55 €	49 260,50 €	72 242,70 €	71 281,21 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les produits réels de fonctionnement sont en hausse de 19 913 € entre 2021 et 2022 (+1,87 %) alors que les charges réelles sont en hausse de 5,01 % (+ 42 859 €).

La SECTION d'INVESTISSEMENT

Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent :

. Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'Aménagement),

. Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...).

Les principaux projets inscrits au budget 2022 et réalisés au cours de l'année sont les suivants :

- aménagement d'un parking à Thol

- poursuite des travaux d'aménagement d'une salle polyvalente dans un bâtiment existant au Domaine de Thol

- fin des travaux d'aménagement de la bibliothèque

- travaux d'eaux pluviales à Saint André

- acquisition d'un chargeur pour les services techniques

- acquisition du matériel de la boulangerie suite à sa fermeture

Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES (T.T.C.)	CRÉDITS OUVERTS BP + DM + RAR 2021	MANDATS ÉMIS	RESTES à RÉALISER
001 - Solde d'exécution négatif reporté	342 151,23 €		
16 - Emprunts et dettes assimilées	205 000,00 €	166 329,54 €	
20 - Immobilisations incorporelles (études...)	1 106,00 €	606,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	293 962,00 €	227 431,72 €	40 270,00 €
23 - Immobilisations en cours	400 500,00 €	275 026,58 €	75 900,00 €
020 - Dépenses imprévues (investissement)	7 280,77 €		
TOTAL des DÉPENSES	1 250 000,00 €	669 393,84 €	116 170,00 €

RECETTES (T.T.C.)		CRÉDITS OUVERTS BP + DM + RAR 2021	TITRES ÉMIS	RESTES à RÉALISER
021	Virement de la section de fonctionnement			
Total 021 Virement de la section de fonctionnement				
024	Produit de cession	69 500,00 €		
Total 024 Produits de cession		69 500,00 €		
21578	Autre matériel et outillage		1 500,00 €	
28041482	Commune : bâtiments et installations	3 467,00 €	3 467,00 €	
28041513	GFP rat : Projet infrastructure	791,00 €	791,00 €	
28041581	GFP : biens mobiliers, matériel	1 147,00 €	1 090,00 €	
28041582	GFP : bâtiments et installation	76,00 €	76,00 €	
Total 040 Opérations d'ordre entre section		5 481,00 €	6 924,00 €	
10222	FCTVA	62 215,77 €	63 728,30 €	
10226	Taxe d'aménagement	42 400,00 €	51 088,99 €	
1068	Excédent de fonctionnement	414 074,13 €	414 074,13 €	
Total 10 Dotations Fonds divers Réserves		518 689,90 €	528 891,42 €	
1321	Etat et établissements nationaux	130 200,00 €	36 135,00 €	94 065,00 €
1322	Régions	161 929,10 €		113 360,00 €
1323	Départements	64 200,00 €	28 048,00 €	36 072,00 €
Total 13 Subventions d'investissement		356 329,10 €	64 183,00 €	243 497,00 €
1641	Emprunts en euros	300 000,00 €	300 000,00 €	
Total 16 Emprunts et dettes assimilées		300 000,00 €	300 000,00 €	
2315	Installation matériel et outillage technique		492,00 €	
TOTAL des RECETTES		1 250 000,00 €	900 490,42 €	243 497,00 €

Solde d'exécution positif reporté : 231 096,58 €.

Les dépenses d'investissement 2022 s'élèvent à 669 393,84 €.

Les recettes d'investissement 2022 s'élèvent à 900 490,42 €, réparties de la façon suivante

- FCTVA (63 728,30 €)

- Taxe d'Aménagement (51 088,89 €)

auxquels s'ajoutent

- 414 074,13 € d'affectation de résultat 2021 de la section de fonctionnement,

- 5 424,00 € d'amortissement,

Les crédits inscrits au budget 2022 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2022 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser ».

Ces crédits permettront la continuité des travaux engagés, sans attendre le vote du budget :

- Remplacement de la rambarde du Pont de Fromente
- Travaux d'aménagement d'un cabinet infirmier et d'un centre social au Domaine de Thol

Les restes à réaliser comprennent également des subventions attribuées mais pas encore versées :

- bibliothèque (DETR + Région)
- salle polyvalente (DSIL, Région, Département)

Le résultat de clôture 2022 de ce budget s'établit comme suit :

		Dépenses	Recettes	Total
Réalizations de l'exercice	Fonctionnement	905 793,56 €	1 083 585,64 €	177 792,08 €
	Investissement	669 393,84 €	900 490,42 €	231 096,58 €
Reports de N-1	En fonctionnement	0,00 €	33 475,68 €	
	En investissement	342 151,23 €	0,00 €	
Total		1 917 338,63 €	2 017 551,74 €	100 213,11 €
Restes à réaliser	Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement	165 730,00 €	243 497,00 €	77 767,00 €
	Total	165 730,00 €	243 497,00 €	77 767,00 €
Résultat cumulé	Fonctionnement	905 793,56 €	1 117 061,32 €	211 267,76 €
	Investissement	1 177 275,07 €	1 143 987,42 €	- 33 287,65 €
	Total cumulé	2 083 068,63 €	2 261 048,74 €	177 980,11 €

L'ÉTAT DE LA DETTE

L'endettement de la commune se compose de 8 emprunts.

Le remboursement du capital des emprunts de la commune représente la somme de 166 329,54 € en 2022 contre 144 450,02 € en 2021.

L'encours de la dette total est de 1 104 013,68 € au 31 décembre 2022, soit 614,02 € par habitant.

LES RATIOS DE LA COMMUNE

Données synthétiques sur la situation financière de la commune (art. L2313-1 du CGCT)	Valeurs 2022 / habitant
1 - Dépenses réelles de fonctionnement / population	707,46
2 - Produit des impositions directes / population	436,59
3 - Recettes réelles de fonctionnement / population	711,90
4 - Dépenses d'équipement brut / population	180,05
5 - Encours de dette / population	95,66
6 - Dotation Globale de Fonctionnement / population	33,37
7 - Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	259,69

* Pour 2023 données calculées à partir de la population INSEE au 01/01/2022 soit 1 798 habitants

LES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ ET CHARGE DE PERSONNEL

Au 31 décembre 2022, la commune emploie 13 agents permanents dont 5 emplois à temps complet, 8 agents à temps non complet, dont 3 contractuels :

Grades ou emplois	Catégories	Emplois permanents à temps complet		Emplois permanents à temps non complet	
		Titulaires	Contractuels	Titulaires	Contractuels
Filière administrative : Rédacteur principal 2 ^{ème} classe Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	B C	1		2	
Filière sanitaire et sociale : Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles	C			1	
Filière technique Agent de maîtrise principal Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Adjoint technique	C C	1 3		2	3

Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 406 475,38 €. Elles représentent 45,22 % des dépenses réelles de fonctionnement.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 DES BUDGETS ANNEXES

BUDGET ANNEXE EAU

Section d'exploitation

DÉPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	1 500,00 €	70 - Produits de service	74 946,54 €
66 - Charges financières	5 472,68 €		
Total dépenses réelles	6 972,68 €	Total recettes réelles	74 946,54 €
Total dépenses d'ordre	26 268,00 €	Total recettes d'ordre	7 821,00 €
Total dépenses de fonctionnement	33 420,68 €	Total recettes de fonctionnement	82 767,54 €

Excédent antérieur reporté : 45 883,54 €

Section d'investissement

DÉPENSES		RECETTES	
16 - Remboursement d'emprunts	9 242,64 €	131 - Subvention d'équipement	103 327,00 €
Total dépenses réelles	9 242,64 €	Total recettes réelles	103 327,00 €
1391 - Amortissement subventions	7 821,00 €	28158 – Amortissement des travaux	26 268,00 €
Total dépenses d'ordre	7 821,00 €	Total recettes d'ordre	26 268,00 €
Total dépenses de fonctionnement	17 063,64 €	Total recettes de fonctionnement	129 595,00 €

Déficit d'exécution reporté : 95 951,33 €

Le résultat de clôture 2022 de ce budget s'établit comme suit :

		Dépenses	Recettes	Total
Réalizations de l'exercice	Exploitation	33 240,68 €	82 767,54 €	49 526,86 €
	Investissement	17 063,64 €	129 595,00 €	112 531,36 €
Report de N-1	En exploitation	0,00 €	45 883,54 €	
	En investissement	95 951,35 €	0,00 €	
Total		146 255,67 €	258 246,08 €	111 990,41 €
Restes à réaliser	Exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement	9 800,00 €	0,00 €	- 9 800,00 €
	Total	9 800,00 €	0,00 €	- 9 800,00 €
Résultat cumulé	Exploitation	33 240,68 €	128 651,08 €	95 410,40 €
	Investissement	122 814,99 €	129 595,00 €	6 780,01 €
	Total cumulé	156 055,67 €	258 246,08 €	102 190,41 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation

DÉPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	45 448,40 €	70 - Produits de service	223 163,67 €
65 – Autres charges de gestion courante	385,20 €	75 – FCTVA	3 341,48 €
66 - Charges financières	1 784,48 €		
Total dépenses réelles	47 618,08 €	Total recettes réelles	226 505,15 €
Total dépenses d'ordre	29 541,00 €	Total recettes d'ordre	17 532,00 €
Total dépenses de fonctionnement	77 159,08 €	Total recettes de fonctionnement	244 037,15 €

Section d'investissement

DÉPENSES		RECETTES	
16 - Remboursement d'emprunts	16 678,20 €	131 - Subvention d'équipement	38 692,00 €
21 – Immobilisations corporelles	340,56 €	10 - Dotations	13 438,15 €
23 – Immobilisations en cours	92 099,12 €		
Total dépenses réelles	109 117,88 €	Total recettes réelles	52 130,15 €
1391 - Amortissement subventions	17 532,00 €	28158 – Amortissement des travaux	29 541,00 €
Total dépenses d'ordre	17 532,00 €	Total recettes d'ordre	29 541,00 €
Total dépenses de fonctionnement	126 649,88 €	Total recettes de fonctionnement	81 671,15 €

Déficit d'exécution reporté : 27 964,00 €

Le résultat de clôture 2022 de ce budget s'établit comme suit :

		Dépenses	Recettes	Total
Réalizations de l'exercice	Exploitation	77 159,08 €	244 037,15 €	166 878,07 €
	Investissement	126 649,88 €	81 671,15 €	- 44 978,73 €
Reports de N-1	En exploitation	0,00 €	0,00 €	
	En investissement	27 964,00 €	0,00 €	
Total		231 772,96 €	325 708,30 €	93 935,34 €
Restes à réaliser	Exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement	267 000,00 €	162 344,00 €	- 104 656,00 €
	Total	267 000,00 €	162 344,00 €	- 104 656,00 €
Résultat cumulé	Exploitation	77 159,08 €	244 037,15 €	166 878,07 €
	Investissement	421 613,88 €	244 015,15 €	- 177 598,73 €
	Total cumulé	498 772,96 €	488 052,30 €	- 10 720,66 €